

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 15

SEANCE DU JEUDI 4 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi quatre juin à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Julien AMALRIC, Catherine AURIOL, Nicolas CAUSSE, Thierry CAUSSE, Jean-Bernard CEBE, Marie-Florence FARAL, Laura GANSEMAN, Mathieu LAFON, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, José NUNES, Emilie PIQUEMIL, Danièle POURCEL, Fabien SIMONINI.

Absents et excusés : Néant.

Date de la convocation : 28/05/2020

Date d'affichage : 28/05/2020

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) PROPOSITION DE TENUE DE LA REUNION A HUIS CLOS

M. le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent que la séance se déroule à huis clos.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité contre une séance à huis clos.

De ce fait, le public est autorisé à rester.

2°) REPARTITION DU DON DE M. DUBOIS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de neuf mille euros à la commune au profit de six associations et des œuvres sociales par Monsieur Patrick DUBOIS. Ce chèque a été encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Primitif communal 2020 au compte 7713 et le montant doit être reversé conformément au souhait de M. DUBOIS :

- 200 € aux œuvres sociales de Fréjeville
- 1 300 € au Comité des Fêtes de Frèjeville (compte 6574)
- 1 500 € à la Société de Chasse de Frèjeville (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association Sportive et Culturelle de Frèjeville (compte 6574).

- 1 500 € à l'Association « Mémoire et Patrimoine » (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association « Souvenir, Reconnaissance et Liberté » (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association des Parents d'Elèves du RPI Castres-Carbes-Fréjeville (compte 6574)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**, d'accepter ce don et de le répartir au profit des différentes associations et des œuvres sociales communales citées ci-dessus.

3°) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Maire propose de répartir les indemnités de la façon suivante :

- Le Maire : 31 % (inchangé)
- Le 1^{er} Adjoint : 7.50 %
- Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjoint : 5 %

M. Christophe MAURIES souhaite prendre la parole pour expliquer les augmentations des dernières années. Il rappelle que l'indice brut terminal de la fonction publique s'élève actuellement à 3 889.40 € brut. Plusieurs calculs sont effectués afin de diminuer l'enveloppe actuelle allouée aux indemnités.

En conséquence, s'ensuit la proposition suivante :

- Le Maire : 28 %
- Le 1^{er} Adjoint : 7 %
- Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjoint : 6 %
-

Ce qui porte l'enveloppe globale à 24 736.46 €.

Cette dernière proposition est validée par le Conseil municipal avec 14 votes pour et 1 abstention.

La délibération sera rédigée ainsi :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Mesdames et Messieurs les Adjointes,

Considérant que la commune compte 667 habitants,

Considérant que pour une commune de 667 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la volonté de Monsieur le Maire de la commune de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que pour une commune de 667 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant que, si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire, à sa demande, et des adjoints, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

DECIDE à 14 voix pour et 1 abstention :

Article 1^{er} : le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoint est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

- Maire : 28 %
- 1^{er} Adjoint : 7 %
- 2^{ème} Adjoint : 6 %
- 3^{ème} Adjoint : 6 %
- 4^{ème} Adjoint : 6 %

Article 2 : les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 3 : les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

4°) MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES INTERNES

Le Conseil municipal décide de créer les commissions suivantes qui seront sous la responsabilité du Maire et des quatre Adjoints.

Le Maire : Claude ALBA

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET POLICE DU CIMETIERE

COMMISSIONS	Membres
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Christophe MAURIES - Didier MAHOUX Thierry CAUSSE - Jean-Bernard CEBE
CIMETIERE	Mathieu LAFFON

1^{er} Adjoint : José NUNES

AFFAIRES COURANTES (ADMINISTRATION) – PERSONNEL COMMUNAL – BUDGET – BATIMENTS COMMUNAUX - URBANISME

COMMISSIONS	Membres
AFFAIRES COURANTES ADMINISTRATION	Claude ALBA
PERSONNEL COMMUNAL	Claude ALBA - José NUNES - Catherine AURIOL
BUDGET	Thierry CAUSSE - Catherine AURIOL - Emilie PIQUEMIL
BATIMENTS COMMUNAUX	Jean-Bernard CEBE - Nicolas CAUSSE - Laura GANSEMAN
URBANISME	Christophe MAURIES - Danièle POURCEL – Didier MAHOUX Mathieu LAFON - Julien AMALRIC - Fabien SIMONINI

2^{ème} Adjointe : Danièle POURCEL

ASSOCIATIONS – SALLES COMMUNALES – LOGEMENTS – ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

COMMISSIONS	Membres
ASSOCIATIONS	Claude ALBA - Laura GANSEMAN
SALLES COMMUNALES ET LOGEMENTS	Catherine AURIOL
ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS	Jean-Bernard CEBE – Nicolas CAUSSE – Julien AMALRIC

3^{ème} Adjoint : Christophe MAURIES

COMMUNICATION – VOIRIE – SECRETARIAT INFORMATIQUE

COMMISSIONS	Membres
COMMUNICATION	Laura GANSEMAN – Fabien SIMONINI
VOIRIE	Didier MAHOUX – Julien AMALRIC
SECRETARIAT INFORMATIQUE	Thierry CAUSSE – Nicolas CAUSSE

4^{ème} Adjointe : Marie-Florence FARAL

EDUCATION – JEUNESSE – ACTION SOCIALE ET PERSONNES AGEES

COMMISSIONS	Membres
EDUCATION - JEUNESSE	Laura GANSEMAN – Emilie PIQUEMIL – Mathieu LAFON
ACTION SOCIALE ET PERSONNES AGEES	Thierry CAUSSE

5°) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place une commission d'appel d'offre sur la commune selon l'article 22 du Code des marchés publics.

Ouï cet exposé, après vote des membres présents, à 15 voix pour, sont désignés :

- Monsieur le Maire, Claude ALBA, Président.
- Monsieur Didier MAHOUX, représentant Monsieur le Maire en son absence.

- Monsieur José NUNES, membre titulaire.
- Madame Danièle POURCEL, membre titulaire.
- Monsieur Christophe MAURIES, membre titulaire.
- Madame Marie-Florence FARAL, membre titulaire

- Monsieur Thierry CAUSSE, membre suppléant.
- M. Julien AMALRIC, membre suppléant.
- Mme Emilie PIQUEMIL, membre suppléant.
- M. Fabien SIMONINI, membre suppléant.

6°) DESIGNATION DU CORRESPONDANT « DEFENSE »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Madame Danièle POURCEL, 2^{ème} Adjointe, « Correspondant Défense ».

7°) DESIGNATION DU REFERENT « SECURITE ROUTIERE »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur le Maire référent pour la sécurité routière

8°) MAISON DE RETRAITE DE SERVIES « LE PRE FLEURI »

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune de Fréjeville était devenue actionnaire en 1996 en ayant acquis une part d'une valeur de 50 000 Francs (50 actions de 1000 Francs) lors de la création de la maison de retraite, se réservant ainsi le droit à une chambre pour les personnes de Fréjeville.

Aussi, le Maire est convoqué à l'Assemblée générale du Conseil d'Administration.

Lorsque M. le Maire ne pourra être disponible, il donnera alors pouvoir à M. Didier MAHOUX qui s'est proposé pour le représenter en cas d'absence.

9°) DESIGNATION DES REFERENTS « CANICULE »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner comme « Référents canicule » Mme Marie-Florence FARAL, 4^{ème} Adjointe, et M. Thierry CAUSSE, Conseiller municipal.

10°) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales. Cette commission doit se réunir une fois par an pour statuer sur le coefficient de classement des habitations dans le cadre des impôts directs. Les membres de la commission sont désignés par les services fiscaux du Tarn mais le Conseil municipal doit proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants externes au conseil municipal. Il faudra voir quels sont les candidats qui pourront faire partie de cette commission, s'il y a des personnes intéressées. A priori, M. MONTENEGRO serait candidat.

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers prennent la parole à tour de rôle.

Claude ALBA :

- **Projet de lotissement au Pujol** : il s'est rendu à la CCLPA avec M. Didier MAHOUX pour faire le point sur les deux dossiers de permis de construire. Ce projet de lotissement avec 13 maisons au total n'est pas conforme sur de nombreux

points : l'assainissement, le pluvial, la voirie, les parkings ou la réserve incendie. Le Conseil municipal donne un avis défavorable. Par conséquent, M. le Maire et son 1^{er} Adjoint rencontreront le promoteur pour lui exposer les raisons de ce refus.

- **Travaux Salle Polyvalente** : les travaux avancent bien ; d'ici 15 jours, ils seront terminés. Réfection de l'isolation (dépose des anciennes plaques et pose de plaques isolantes), isolation des portes et réfection de l'électricité pour un coût total de 37 480.40 € HT subventionné à hauteur de 70 % (35 % par l'Etat et 35 % par le Département) soit 26 236 €.
- **Construction de la garderie** : les entreprises ont repris avec les contraintes sanitaires imposées. En ce qui concerne le module en location, il pourrait être enlevé courant juillet.

Danièle POURCEL :

- **Permanence des élus** : elle aura lieu le vendredi de 17 h à 18 h 30 ; tous les conseillers sont invités à venir pour faire le point sur les questions traitées dans la semaine.
- **Eclairage de Noël** : des devis ont été demandés à l'Entreprise ARNAUD de Mazamet. Ils ne sont pas encore parvenus en mairie. Une relance sera faite.

Jean-Bernard CEBE : il demande si la garderie est réouverte. Mme FARAL lui explique que selon les textes de loi, on est dans l'obligation de garder les enfants dont les parents travaillent dans le domaine médical. Mais la garderie n'est pas réouverte.

Fabien SIMONINI : il serait souhaitable de mettre en place un système « VOISINS VIGILANTS » pour les départs en vacances ou bien prévenir la gendarmerie. Une communication sera faite sur le site internet et sur facebook.

Thierry CAUSSE : la commission budget étant mise en place, une première réunion de travail peut être programmée pour le mercredi 10 juin. Pour l'instant, on ne peut pas fixer la date du vote du budget. Une autre réunion de travail sera fixée pour le 25 juin avec tous les adjoints.

José NUNES :

- **Bibliothèque** : il évoque le problème de l'accès et de la sécurité du local bibliothèque. Il propose de transférer la bibliothèque dans un local situé près de la Salle Fabre.
- **Chemin de la Guibaudié** : ce chemin est-il un chemin rural et peut-on y passer librement pour faire de la randonnée ? M. Mathieu LAFON se renseignera au niveau de la commune de Castres.

- Eglise : les fresques se détériorent à cause de l'humidité. Il est nécessaire de remettre en route les pompes des puits situés à proximité et de veiller à une aération régulière de l'église.

Didier MAHOUX : il faudra remettre à jour rapidement le plan de sauvegarde communal.

Mathieu LAFON : lors de la dernière réunion du Conseil d'Ecole de février, les enseignants ont demandé s'il était possible de faire l'acquisition de 5 tablettes supplémentaires. La Poste fait une offre spéciale pour les écoles avec les logiciels adaptés. En tant que collectivité, on a droit à 50 % de subvention. Actuellement, l'école dispose de 4 PC et d'une tablette.

Christophe MAURIES :

- Arrêt de bus à l'Issartade : un courrier avait été adressé au Département afin de sécuriser l'arrêt de bus situé à l'Issartade ; le Département n'a pas donné de suite à cette question. Il conviendra de les relancer.
- Bulletin municipal : un bulletin allégé sera diffusé dès que les commissions de la CCLPA seront mises en place.

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au **Jeudi 9 juillet 2020 à 20 h 30**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.



Claude ALBA
Maire